



Lyon le 26/05/2020

Nos références : 2020-030

Contact : JACQUET Jean-René

Courriel : secretaire.general@cgt-sdmis.fr

Tel : 06 51 18 43 50

Monsieur Jean-Yves SECHERESSE
Président du conseil d'administration
du Service Départemental et Métropolitain
d'Incendie et de Secours
17 rue Rabelais 69426 LYON CEDEX 03

Objet : Attribution d'une prime exceptionnelle aux agents du SDMIS

Monsieur le Président,

Nous faisons suite à notre courrier du 14 avril 2020 concernant l'attribution d'une prime exceptionnelle aux agents du SDMIS mobilisés dans le cadre de la crise sanitaire. A ce jour, il n'a fait l'objet d'aucune réponse de votre part, probablement en raison de l'attente de publication du décret d'application.

Nous vous informons donc que le décret n°2020-570 relatif au versement d'une prime exceptionnelle à certains agents de la fonction publique territoriale a été publié le 14 mai 2020.

Nous nous permettons ainsi de vous solliciter afin de voir appliquer cette prime au taux n° 3 au sein de notre collectivité.

Nous sommes persuadés que vous saurez faire preuve de reconnaissance envers les sapeurs-pompiers professionnels comme les personnels administratifs techniques et spécialisés qui témoignent chaque jour, d'un réel sens du devoir, d'adaptabilité et de professionnalisme pour lutter contre cette pandémie. La qualité du service rendu à la population a découlé directement de l'implication particulière des agents du SDMIS dans leurs missions.

Nous vous prions de croire, Monsieur le président, en l'assurance de nos salutations distinguées.

Jean René Jacquet
Secrétaire général de la CGT SDMIS